

APPEL DE PROJETS

Dans le cadre d'une entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Pincourt souhaite mettre en valeur les artistes de chez nous et embellir l'aménagement du territoire.

Culture
et Communications

Québec



VILLE DE
PINCOURT



DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre d'une entente de partenariat avec le Ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Pincourt souhaite mettre en valeur les artistes de chez nous ainsi qu'embellir l'aménagement du territoire. À travers la *Passerelle des Arts* des lieux seront aménagés différemment et axés sur la culture.

Nous sommes à la recherche d'un.e artiste ou d'un collectif d'artistes pour la réalisation de cette passerelle.

MANDAT

Le mandat consiste à développer un concept pour mettre en valeur les arts visuels, à l'intérieur de l'aménagement de la *Passerelle des Arts*. L'idéation devra être en harmonie avec les proportions du lieu qui l'accueille. En plus d'être inspiré.e des valeurs et de la vision de la Ville de Pincourt, l'artiste devra inclure une dimension participative citoyenne au projet.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

DE LA PASSERELLE DES ARTS

- La distance est de 76 mètres ;
- Les clôtures sont composées de plusieurs types de matériaux (bois, acier et mailles de chaîne).

Les distances indiquées représentent la surface disponible. L'œuvre ou le concept peut occuper une plus petite superficie ainsi qu'être composé d'éléments épars sur les murs.



CRITÈRES DE SÉLECTION

- Originalité et richesse du concept;
- Intégration de la participation citoyenne à la proposition;
- Expérience de l'artiste ou du collectif d'artistes en matière d'art public extérieur;
- Qualité du dossier présenté;
- Crédibilité et réalisme du montage financier;
- Respect et cohérence du thème.

L'artiste devra se rendre disponible pour le vernissage et/ou dévoilement à la fin du projet (date à déterminer).

De façon non limitative, les artistes résidant sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges seront priorisés.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONCEPTION

Les exigences en matière de conception pour l'œuvre sont les suivantes :

L'œuvre finale devra être pérenne;

L'œuvre doit être sécuritaire, durable et facile d'entretien;

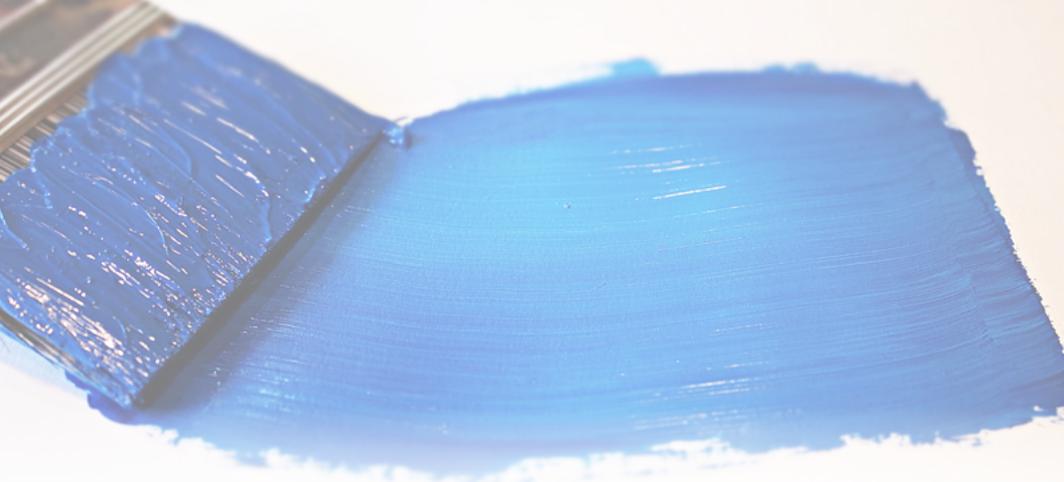
Possibilité d'intégration d'éléments de la Politique de développement durable de la Ville (villepincourt.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/environnement/politique-de-developpement-durable);

Possibilité d'intégration d'éléments de la Politique culturelle (villepincourt.qc.ca/uploads/POLITIQUES/Fr_Politique_Culturelle_V2.pdf);

L'œuvre ne peut contenir de publicité ou de matériel promotionnel;

L'œuvre ne peut contenir de violation de droit de propriété intellectuelle, de marque de commerce, de marque de produit, d'images d'activités illégales;

L'œuvre doit être composée d'éléments entièrement originaux. Aucune reproduction, en tout ou en partie, ne sera acceptée.



BUDGET

Le projet devra être réalisé avec un budget de 10 000 \$, taxes incluses. Ceci inclut le cachet de l'artiste, des matériaux et, dans le cas échéant, les frais de consultants nécessaires à l'artiste pour la conception et la réalisation du projet (œuvre).

COMMENT SOUMETTRE UNE PROPOSITION

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- Curriculum vitae ou profil artistique à jour;
- Une image numérique de la proposition (esquisse);
- Une courte description de la proposition (texte) incluant également :
 - Titre;
 - Format visé ;
 - Le matériel et/ou le support ainsi que les techniques;
- Une description de la participation du public au projet.

ÉCHÉANCIER

Le dépôt du projet doit être fait :

- Par courriel, au m.bergevin@villepincourt.qc.ca;
- Au plus tard le 25 juin 2023, à 23 h 59.

À la suite de l'acceptation de la proposition, l'artiste retenu sera contacté afin qu'il puisse terminer sa proposition en version définitive avec ou sans modifications, selon le cas.

La rencontre de démarrage aura lieu lors du mois de juillet 2023.

L'artiste soumettra une méthode de travail et un échéancier.
L'inauguration de la *Passerelle des Arts* est prévue pour la fin septembre 2023.

L'artiste doit être disponible pour toute la durée prévue du projet et pour toutes les étapes de son déroulement et de sa conception.

PERSONNE-RESSOURCE

Pour toute question relative à la présente demande, les soumissionnaires sont invités à communiquer avec Mélanie Bergevin, cheffe de division, Loisirs, culture et événement :

- Par courriel à m.bergevin@villepincourt.qc.ca;
- Par téléphone au 514 453-8981, poste 245.